



5% d'augmentation pour le tarif de votre place de port en 2009.

Les tarifs sont imprimés et ont été présentés au conseil d'exploitation. Le budget doit maintenant être présenté au conseil portuaire puis au conseil municipal. Vous connaissez un conseiller municipal? Appelez le!

Vente à la découpe et privatisation partielle du port public.

Le 13 octobre 2008 Mr Cervetti, a adressé à tous les bénéficiaires d'un poste d'amarrage sur le ponton flottant situé au bout du quai Est un courrier. Il informe de l'attribution d'un nouveau poste d'amarrage. On déménage. Le motif invoqué est une ré-organisation des postes. Les contrats stipulent: « Le bénéficiaire occupera l'emplacement « X » ou, suivant les directives du port, tout autre poste de caractéristiques équivalentes. » Alors, on déménage sans rien dire. Or la ré-organisation sert en fait à un opérateur du nautisme qui regroupe ainsi ses treize contrats sur un seul ponton. Il s'agit bien d'une opération de vente à la découpe d'un bien public. Et pour pas un sou!

En 2000, ce professionnel avait 3 places dans le port. En 2008, il en a 13 et la capitainerie affirme même qu'il les a depuis 2004. Qui peut ainsi prétendre « décrocher » autant de places en si peu de temps. Actuellement, quelques professionnels du nautisme vendent sans difficultés des unités de grande

plaisance, des yachts à moteur de plus de 16 mètres dont le prix s'exprime en millions d'euros. Pour cela, il suffit de pouvoir garantir au fortuné acheteur une place au port. C'est le sésame, le graal du vendeur de yacht. Pendant ce temps l'Ajaccien rêve d'avoir un petit bateau pour ses WE. Mais il n'y a plus de place pour lui. Il ne fait pas le poids avec son salaire moyen.

Un élu ne vous répondra pas honnêtement si vous lui demandez comment un professionnel du nautisme peut multiplier par 4 son nombre de postes. Combien y a-t-il de dossiers en attente pour une place? **Cette année, la cour des comptes a épinglé la municipalité pour la gestion peu transparente du port.** Ces pratiques ne concernent malheureusement pas que les comptes. Le ponton flottant

dont il est question (ex panne d'accueil) n'a eu aucun entretien depuis des lustres.

Aujourd'hui, il est en mauvais état. A-t-il été délibérément laissé à l'abandon? Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Le professionnel qui « veut » son ponton privatif en a déjà commandé un tout neuf. Ainsi, il l'offrira gracieusement au port mais il s'en réservera l'utilisation. Et ce n'est pas un hasard si cet emplacement de ponton offre une très grande longueur disponible. Des unités de plus de 24 m pourront s'y sentir à l'aise. Nos élus continuent donc à fantasmer sur les bienfaits de la grande plaisance. Poussez vous, il faut laisser la place aux gros.



Pour le respect du droit

Les contrats de garantie d'usage d'un poste d'amarrage au port Charles Ornano sont les mêmes pour tous, ils stipulent:

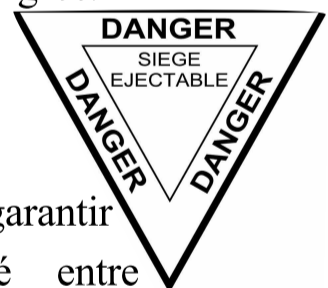
« Le bénéficiaire ne pourra sous louer ou prêter, même gratuitement, l'emplacement objet des présentes, à un bateau autre que celui désigné au contrat. » Le contrat est donc lié à un binôme bateau – bénéficiaire. Mais actuellement, la pratique (et qui est justifiée) des professionnels est de sous-louer leur(s) place(s) à leur(s) client(s). Comment la municipalité peut donc laisser ainsi des professionnels dans l'illégalité?

L'association des usagers du port, le GIPPO, a demandé depuis plus d'un an à l'élu en charge du port de rédiger un contrat spécifique à l'usage des professionnels, afin que le droit soit respecté. Toujours rien à l'horizon. Le respect du droit n'est donc pas une priorité, comme nous l'avons vu pour l'utilisation de la vidéo surveillance.

Cette pratique clientéliste est au détriment des usagers particuliers et des professionnels, qui ne manqueront pas de tous réclamer un ponton privé pour mieux accueillir leurs clients dans cet établissement public. Comment la

municipalité saura garantir un principe d'égalité entre tous? Le port public a-t-il vocation à être découpé en pontons privés?

Sur le port public d'Ajaccio les terrasses poussent, les locaux commerciaux grandissent et de nouveaux fleurissent. Certains s'approprient le bien commun, avec l'assentiment des élus, sans respecter le droit public, sans respect pour les usagers. Les plaisanciers, eux subiront une augmentation de 5% du prix de leur place en 2009. Nous saurons remercier cette municipalité.



Pour adhérer au GIPPO et faire valoir les droits des usagers du port en particulier et de la plaisance locale en général, contactez - nous à l'adresse Internet ou postale ci-dessous: